



REGLEMENT BREVET MARCHÉ AUDAX DU 11 AVRIL 2026 – POMPONNE

1. PRESENTATION :

Des marches de type « **Audax** » ouvrant droit à brevet sont organisées le **samedi 11 avril 2026** par l'association **GROUPE 503** avec la participation de bénévoles.

Les règles sanitaires en vigueur pour ces marches seront appliquées. Nous comptons sur le civisme de tous afin de respecter les mesures de prévention.

Les départs et arrivées sont prévus depuis le parking de la mairie, rue de Paris D334 77400 POMPONNE (Détails sur site <https://www.audaxg503.com/>)

Deux brevets ainsi qu'une possibilité d'en grouper deux sont proposés :

- **Brevet marche de 50 km**
- **Brevet marche de 25 km**
- **Possibilité de grouper 2 brevets (25 km et 25 km)**

2. HORAIRES :

50 km et 25 km : départ 8h30 – Se présenter 30 mn avant.

25 km : départ 13h00 à Rentilly – Se présenter 30 mn avant.

3. INSCRIPTIONS :

ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE SAMEDI 11 AVRIL 2026.

INSCRIPTION ET PAIEMENT VIA LE SITE INTERNET [HELLOASSO.COM](https://helloasso.com)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 10 AVRIL 12H00

Participation ouverte à toutes les personnes majeures, licenciées ou non.

Frais d'inscription pour brevet de 50 km : : **10.00 €**

Frais d'inscription pour brevet de 25 km : : **5.00 €**

Frais d'inscription pour 2 brevets 25 km + 25 km : **11.00 €**

Lors de votre paiement sur HelloAsso, une petite participation peut vous être demandée. Vous êtes libre de l'accepter, le la majorer ou de la refuser.

AUCUN REMBOURSEMENT SUITE A DESISTEMENT PERSONNEL N'EST PREVU, NI EN CAS D'UN CERTIFICAT MEDICAL OUD'UNE LICENCE NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS DECRITES A L'ARTICLE 6.



EN CAS D'ANNULATION DE CET EVENEMENT EN RAPPORT AVEC DES FAITS EXTERIEURS (VIGILANCE ROUGE METEO, CANICULE ...), LE REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION EST PREVU.

L'inscription suppose la connaissance préalable du présent règlement et son acceptation.

4. ACCUEIL ET SERVICES :

Départ et arrivée parking Mairie rue de Paris à POMPONNE pour le 50 km.

Arrivée parc de Rentilly pour le 25 km. Le Groupe 503 n'assure pas le retour des marcheurs qui s'arrêtent à Rentilly.

Ces brevets sont en autonomie, pas de salle. Casse-croûte sorti du sac

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours.

5. PARCOURS :

En fonction des conditions météorologiques, certains passages peuvent être glissants (présence de boue).

Il est conseillé aux marcheurs d'être particulièrement attentifs aux parcours qui peuvent présenter quelques obstacles naturels, au sol ou sur les côtés voire en hauteur (branches).

Il leur est expressément demandé de respecter la nature et de ne rien jeter sur les parcours.

6. ASSURANCE ET APTITUDE PHYSIQUE :

L'association **GROUPE 503** est assurée auprès de **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE** contrat 41789295M dans le cadre de ses obligations en matière de responsabilité civile pour l'organisation de cet événement.

Il est conseillé à chaque marcheur de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir à l'occasion de sa marche.

Chaque marcheur doit être en bonne santé et doit communiquer, au plus tard la veille de l'évènement les documents réclamés lors de l'inscription sur le site « [HelloAsso](#) » :

- Soit une licence UAF, FFRP ou FFA
- Soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la marche d'endurance datant de moins d'un an à la date de l'évènement.
- Soit une attestation délivrée par le PPS ([Parcours de Prévention Santé](#))
- *Ces documents doivent être lisibles et écrits en français.*

7. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

- Dans le cadre du plan Vigipirate, des mesures de prévention peuvent être mises en œuvre. Chaque marcheur est alors convié à les respecter. La circulation routière, le stationnement et les sacs, sont particulièrement concernés.
- Les marcheurs sont invités à porter une attention particulière aux obstacles naturels (cailloux, trous et branches par exemple) qui peuvent jaloner le tracé.



- Il est expressément demandé aux marcheurs de respecter le code de la route, les indications et consignes des capitaines de route.
- En cas d'urgence, les secours habituels doivent être appelés (le 15 pour le SAMU ou le 18 pour les pompiers) par tout moyen à disposition et les premiers gestes de secours sont à prodiguer selon la situation rencontrée.
- Il est conseillé à chaque marcheur de s'équiper d'un téléphone portable et d'enregistrer les numéros de téléphone des responsables de la marche qui seront communiqués sur le site <https://www.audaxg503.com/> lors des inscriptions.
- **Un serre-file ferme les marches. Ce serre-file a le pouvoir d'arrêter des marcheurs qui sont dans l'incapacité de respecter l'horaire de fin de marche ou de les éliminer en cas de refus de leur part de s'arrêter.**
- Tout abandon doit être normalement indiqué à un responsable de marche pour faciliter le suivi des participants.
- Pour des raisons de sécurité les **bâtons de marche ne sont pas admis (sauf prescription médicale)**
- **Matériel obligatoire :** Gilet réfléchissant de sécurité, gobelet (pas de mise à disposition de gobelets)

8. COMMUNICATION :

L'inscription à cet évènement implique l'autorisation donnée à l'association **GROUPE 503** d'utiliser les photos de la marche dans le cadre uniquement de ses actions de communication en rapport avec cette manifestation sportive.

L'association **GROUPE 503** et l'**UAF** (Union des Audax de France) sont seules destinataires des informations nominatives communiquées lors de l'inscription. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant a le droit d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant.

9. RESPONSABLES :

Capitaines de route	Gérard LAURENT	06 68 46 84 99
	Alain ROUSSEAU	06 82 27 49 90
Signaleurs	à déterminer	
Serre-files	à déterminer	
Ravitaillement	Geneviève ESCALAÏS	06 67 50 29 62

Le Président du Groupe 503

Alain ROUSSEAU